

Service instructeur

DIRT - Direction des routes

Service consulté

DIF

**PROGRAMME A 132 - MILLESIME 2018
OPERATIONS DE SECURITE EN TRAVERSE D'AGGLOMERATION**

Résumé : Le présent rapport a pour objet d'approuver le programme A 132 - Millésime 2018 Opérations de Sécurité en Traversée d'Agglomération (STA) sur les routes départementales du Haut-Rhin, d'affecter les autorisations de programmes correspondantes et d'autoriser la Présidente à signer les conventions de co-maîtrise d'ouvrage afférentes et leurs éventuels avenants, ainsi que les conventions à part départementale nulle.

L'Assemblée départementale a voté au Budget Primitif 2018 une autorisation de programme A132 de 3,5 M€ (ainsi que 2,5 M€ de crédits de paiement) concernant les travaux de chaussée liés aux opérations de sécurité en traversée d'agglomération et a donné délégation à la Commission Permanente pour toute procédure nécessitant des décisions spécifiques.

I. Opérations recensées

195 dossiers de sécurité en agglomération ont été portés à la connaissance du Département par les communes. Pour environ la moitié de ces opérations, les communes ont fourni les estimations qui représentent un montant de travaux de 9,367 M€.

Ce recensement identifie 45 opérations classées en priorité 1, à savoir des projets d'aménagement de traverses d'agglomération pour lesquelles la chaussée doit être renouvelée à très court terme, pour un volume estimé à 7,221 M€.

70 dossiers sont classés en priorité 2 (entretien de la chaussée pouvant être reporté) et 80 opérations non classées (chaussée ne nécessitant pas d'entretien à court terme, dossier non abouti ou pas de volonté de la commune de faire des travaux à court terme).

II. Proposition de programme 2018

Lors des séances du 16 octobre 2017, du 1^{er} décembre 2017 et du 12 janvier 2018, la Commission Routes, Voirie et Infrastructures a examiné l'ensemble des dossiers présentés par la Direction des Routes.

Cet examen a mis en exergue une très forte sollicitation du Département par les collectivités partenaires et les difficultés de priorisation des dossiers.

La Commission Routes, Voirie et Infrastructures propose :

- d'appliquer un plafonnement de la part départementale à 200 k€ par an et par commune ;
- de retenir pour un montant de 3,5 M€, les opérations identifiées dans l'annexe 1 – Programme STA 2018 - et la liste complémentaire rapportées en annexe 2.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver le programme A132 – millésime 2018 – Opérations de sécurité en traverse d'agglomération, conformément aux annexes 1 et 2 - Programme STA 2018 jointes au présent rapport ;
- d'affecter les autorisations de programmes (AP) correspondantes aux projets de sécurisation des traverses d'agglomération (STA) suivant les listes et les montants figurant dans les annexes 1 et 2 ;
- de m'autoriser à signer les conventions de co-maîtrise d'ouvrage correspondantes aux opérations listées en annexes 1 et 2 (modèle type validée lors de la séance du Conseil départemental du 07/12/2011 – Rapport CG-2011-5-3-9) et leurs éventuels avenants, ainsi que les conventions à part départementale nulle.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT